

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

www.riges-uao.net

ISSN-L: 2521-2125

ISSN-P: 3006-8541

Numéro 18

Juin 2025



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

INDEXATIONS INTERNATIONALES



<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12202>

Impact Factor: 1,3

SJIF Impact Factor

<http://sjifactor.com/passport.php?id=23333>

Impact Factor: 8,333 (2025)

Impact Factor: 7,924 (2024)

Impact Factor: 6,785 (2023)

Impact Factor: 4,908 (2022)

Impact Factor: 5,283 (2021)

Impact Factor: 4,933 (2020)

Impact Factor: 4,459 (2019)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Maître de Conférences à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT Asseypo Antoine**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO N'Guessan Jérôme**, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOKO Michel**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH Kouassi Paul**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO Kokou Henri**, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP Amadou**, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW Amadou Abdoul**, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP Oumar**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU Anselme**, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **SOKEMAWU Koudzo**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **HECTHELI Follygan**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA Padabô**, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **GIBIGAYE Moussa**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les enjeux climatiques, la gestion de l'eau, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

Secrétariat de rédaction
KOUASSI Konan

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- HECTHELI Follygan, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Maître de Conférences, UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître de Conférences, UAO

Sommaire

<p>Kouamé Firmin KOSSONOU, Akoua Assunta ADAYÉ, Kiyofolo Hyacinthe KONÉ</p> <p><i>Adaptations des riziculteurs face aux contraintes agricoles dans la région de l'Agnéby-Tiassa (sud de la Côte d'Ivoire)</i></p>	9
<p>HASSANE KAKA Ibrahim</p> <p><i>Contribution de la géomatique dans la résolution des problèmes d'inondation dans la ville de Tahoua, Niger</i></p>	32
<p>Cheldon-Rech NKALA-KOUTIA, Guerchinie Vardhelle E. NKOUNKOU, Christ Charel NZIHOU-TSIMBA</p> <p><i>Technologies de l'environnement : cartographie des têtes d'érosion et analyse de l'efficacité des méthodes antiérosives face aux risques environnementaux dans le quartier Nkombo à Brazzaville (R. Congo)</i></p>	53
<p>Thomas Mathieu DIABIA</p> <p><i>Disponibilité en eau potable et observation de l'hygiène des mains dans la ville de Bouaflé (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire)</i></p>	77
<p>Abdoul Aziz DOUBLA 1</p> <p><i>Migrations hydriques et gestion collective des eaux souterraines, une crise cachée dans le bassin versant du Mayo-Tsanaga (Extrême-Nord Cameroun)</i></p>	93
<p>BALOUBI Makodjami David</p> <p><i>Gouvernance du foncier urbain à Akpro-Misséré (Sud-Est du Bénin) : enjeux et perspectives</i></p>	118
<p>KOUA-OBA Jovial</p> <p><i>Condition de vie et résilience des étudiants migrants à Brazzaville</i></p>	136
<p>Labaly TOURE, Moussa SOW, KOFFI Yéboué Stéphane Koissy, Mouhamadou Lamine Diallo</p> <p><i>Analyse spatiale de la typologie et des modes de résolution des conflits fonciers dans les régions de Kaolack et Kaffrine (Centre du Sénégal)</i></p>	153
<p>KONÉ Diaba, ZUO Estelle épouse DIATE, KOFFI Brou Émile</p> <p><i>Problématique d'accès aux structures sanitaires publiques dans l'espace rural et urbain de la sous-préfecture de Bouaké (Centre, Côte d'Ivoire)</i></p>	172

Assane DEME, Frédéric BATIONO, <i>L'exploitation des périmètres maraîchers dans la commune de Tenado au Burkina Faso : entre contraintes de gestion de l'eau et stratégies d'adaptations des usagers</i>	189
Konan Norbert KOFFI, Affoué Sonya ALLA, Tchan André DOHO BI <i>Aménagement des périphéries urbaines et déterminants de l'insuffisance des infrastructures et équipements de base à Katiola (Centre-Nord Côte d'Ivoire)</i>	210
SIP Sié Jean Pierre <i>Les enjeux de la décentralisation en Côte d'Ivoire : Quelle stratégie de gestion des problèmes environnementaux par les autorités municipales de la ville de Bouna ?</i>	228
DONFACK Olivier <i>Résilience énergétique et autonomie locale : le recours au solaire comme stratégie d'adaptation dans la ville de Bafoussam (Ouest-Cameroun)</i>	243
BAKANA Adachi Larissa <i>Mode de vie et santé des enfants en milieu défavorisé : cas des quartiers Case- Barnier, Itsali, Massina et Moutabala de l'arrondissement 7 Mfilou en république du Congo</i>	263
BROU Hokouassi Kouassi Juste <i>Les bâtiments logistiques dans la structuration spatiale en zone portuaire à Abidjan</i>	277
AUBIN BEFRUDE SESSOMISSOU ADJAKIDJE, GBODJA HOUEHANOU FRANÇOIS GBESSO, SEDAMI IGOR ARMAND YEVIDE, GILDAS N'DIKOU IDAKOU, CAROLLE AVOCEVOU-AYISSO, ADANDE BELARMAIN FANDOHAN <i>Connaissances et perceptions des populations locales sur les usages, la valorisation et l'introduction de <i>Ritchiea capparoides</i> (andrews) britten dans les espaces verts urbains au Bénin</i>	301
DJENAISSSEM NAMARDE Thierry, AHOLOU Coffi Cyprien, NYONKWE NGO NDJEM Marie Louise Simone, ALLARANE Ndonaye <i>Analyse de l'habitat dégradé dans les quartiers anciens d'Aného au Togo</i>	320
BOKO Nouvêwa Patrice Maximilien, GOLO BANDZOUZI Alphonse Cédrique Bienvenu, DARE Gamba Nana, VISSIN Expédit W., HOUSSOU Christophe Sègbè, BŁAŚEJCZYK Krzysztof <i>Evaluation de l'impact du bioclimat humain sur la prévalence des maladies diarrhéiques chez les enfants de 0 à 5 ans à Godomey (Abomey-Calavi, Bénin)</i>	341
BOULY SANE, Tidiane SANE, Cheikh FAYE <i>Potentiel hydrique et usages de la ressource en eau dans le bassin-versant d'Agnak (Basse Casamance méridionale, Sénégal)</i>	359

<p>ATOUNGA Macy Rick, PAKA Etienne, BERTON-OFOUEME Yolande</p> <p><i>Vendeurs et consommateurs des médicaments de la rue dans l'arrondissement 9 Djiri (Brazzaville, République du Congo)</i></p>	375
<p>SANGARÉ Nouhoun, GBOCHO Yapo Antoine, AFFORO Guy Matthieu Ettien</p> <p><i>Implications socio-économiques et spatiales du déploiement de la SOTRA dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)</i></p>	396
<p>Robert NGOMEKA, Clémence DITENGO, Dyvin Gloire Horis NKODIA</p> <p><i>Les déterminants d'occupation des zones à risques dans l'Arrondissement 7 Mfilou-ngamaba à Brazzaville (République du Congo)</i></p>	416
<p>KRAMO Yao Valère</p> <p><i>Analyse des facteurs incitatifs et répulsifs de recours aux centres de sante conventionnels dans la ville de Katiola (Centre Nord de la Côte d'Ivoire)</i></p>	430
<p>KOUTCHICO Patrice, GBENOU Pascal</p> <p><i>Les systèmes alimentaires territorialisés : une alternative durable aux systèmes agroindustriels ?</i></p>	452
<p>KOUASSI Charles Aimé, KOUAKOU Kouakou Philipps, KAMBIRE Bèbè</p> <p><i>Impacts environnementaux du fumage de poissons sur le front lagunaire Ebrié d'Abobo-Doumé (Abidjan, Côte d'Ivoire)</i></p>	468
<p>Florence BEIBRO AKA, SILUÉ Tangologo, YAPO Florence</p> <p><i>Le commerce des vivriers dans les petits marchés et l'autonomisation des femmes dans la ville de Korhogo</i></p>	491
<p>MIFOUNDU Jean Bruno, OKOUYA Claver Clotaire</p> <p><i>La précarité dans le quartier périphérique de Simba-pelle à Talangai-Brazzaville (République du Congo)</i></p>	506
<p>LINGUIONO Chelmyh Duplosin</p> <p><i>Commercialisation des poissons d'eau-douce frais par les commerçants détaillants sur le marché dédragage à Brazzaville (République du Congo)</i></p>	520
<p>Salé ABOU, Yakouba OUMAROU</p> <p><i>Déterminants de l'adoption des variétés de cultures résistantes à la sécheresse dans la région semi-aride de Kibwezi au Kenya</i></p>	538
<p>KOUAKOU Kan Rodrigue, TRA Bi Zamble Armand, DEMBELE Malimata</p> <p><i>Systèmes de culture du palmier à huile et de l'hévéa et transformation du paysage dans les départements de Bongouanou et d'Arrah (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)</i></p>	555

Tcheutchoua Tchendji Céline, Mediebou Chindji <i>Dynamiques urbaines et mutations socio-spatiales dans la ville de Bafoussam-Cameroun</i>	568
KOFFI Guy Roger Yoboué <i>Femme et vivrier dans un contexte de redynamisation de l'économie des ménages ruraux dans la sous-préfecture de Katiola</i>	583
Kanga Konan Victorien <i>Le port d'Abidjan, un Hub port sur le Côte Ouest Africaine ?</i>	597
KONE Tanyo Boniface, AYEMOU Anvo Pierre, APPIA Épse Niangoran Edith Adjo, KOUASSI Kouamé Sylvestre <i>Quartiers périphériques à Bouaké (Côte d'Ivoire) : entre difficultés d'assainissement et risques environnementaux et sanitaires, cas du quartier Maroc</i>	615
DOLLOU Andréa Cyrielle Blailatien, DIARRASSOUBA Bazoumana <i>Les centres de santé de la ville de Yamoussoukro sous l'emprise d'une gestion mitigée des déchets biomédicaux</i>	628
BRISSY Olga Adeline, KOUASSI Yao Privat, OURA Ahou Tatiana, KOUASSI Konan <i>Malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et résilience des mères dans le District Sanitaire de Bouaké Nord-Est (Centre, Côte d'Ivoire) dans un contexte de reconstruction post-crise</i>	644
Banto Fernand PEYENA, Yéboué Koissy Stéphane KOFFI, Joseph P. ASSI-KAUDJHIS <i>Filière manioc et autonomisation économique des femmes dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké</i>	658
Djiby SOW, Dimitri Samuel ADJONOHON, Tatiana MBENGUE, Cheikh Samba WADE, Madoune Robert SEYE, Derguène MBAYE, Moussa DIALLO, Lamine NDIAYE Pablo De ROULET, Jean Claude MUNYAGUA, Jérôme CHENAL <i>Jeunes et fractures numériques à Saint-Louis (Sénégal) : entre inégalités territoriales, vulnérabilités sociales et dynamiques d'adaptation</i>	677
Jean SODJI, Pierre OUASSA, Renaud Jean-Eudes Tundé MITCHOZOUNOU, Euloge OGOUWALE <i>Vulnérabilité de l'agriculture paysanne face aux évènements hydro-climatiques dans la commune de Bonou au sud du Bénin (Afrique de l'Ouest)</i>	691
Louis G. SOHE, Euloge OGOUWALE, Placide CLEDJO <i>Régime hydrologique et processus d'eutrophisation de l'écosystème aquatique du lac Nokoué au sud du Bénin</i>	715
OKA Koffi Blaise <i>Prévalence du paludisme chez les exploitants de bas-fonds à Tiémékro (Centre-Est, Côte d'Ivoire)</i>	732

**PROFIT ET CONTRIBUTION DE LA FILIÈRE MANIOC DANS
L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LES VILLAGES
DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ADIAKÉ**

Banto Fernand PEYENA, Doctorant,
Géographie Humaine, Laboratoire VST
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : Peyenabanto72@gmail.com

Yéboué Koissy Stéphane KOFFI, Maître de Conférences,
Département de Géographie, Laboratoire VST
Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire,
Email : koyestekoi@yahoo.fr

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire,
Département de Géographie, LAVSE
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire,
Email : jkaudjhis@yahoo.fr

(Reçu le 17 mars 2025 ; Révisé le 20 Avril 2025 ; Accepté le 29 Mai 2025)

Résumé

Dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké, le manioc constitue l'une des filières animées par les femmes. Cette recherche vise à analyser la contribution de la filière manioc dans l'autonomisation économique des actrices de la filière. La méthodologie de collecte des données s'appuie sur l'analyse des données primaires et secondaires obtenues de nos travaux de terrain. Les résultats de cette recherche montrent que dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké, il ressort qu'au niveau de la perception de la rentabilité de l'activité, 98% des actrices sont représentées contre 2% qui en disent le contraire. Quant au niveau du revenu annuel des productrices du manioc, l'on retient que 51% parmi elles ont un revenu supérieur ou égal à 400 000 F CFA, 37% ont un revenu qui oscille entre 200 000 et 400 000 F CFA et 12% des productrices pour le cas des revenus de moins de 200 000. En ce qui concerne le revenu mensuel des productrices des produits dérivés, les résultats révèlent que 17% ont un revenu inférieur à 30 000 F CFA, 46% s'inscrivent dans la tranche de 30 000 à 60 000 F CFA et 37% parmi elles ont un revenu supérieur à 60 000 F CFA.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Adiaké, autonomisation économique, développement socioéconomique, filière manioc.

PROFIT AND CONTRIBUTION OF THE CASSAVA VALUE CHAIN TO THE ECONOMIC EMPOWERMENT OF WOMEN IN THE VILLAGES OF THE ADIAKÉ SUB-PREFECTURE

Abstract

In the villages of the Adiaké sub-prefecture, cassava is one of the commodity chains run by women. The aim of this study is to analyze the contribution of the cassava value chain to the economic empowerment of women in the sector. The data collection methodology is based on the analysis of primary and secondary data obtained from our fieldwork. The results of this research show that in the villages of the Adiaké sub-prefecture, 98% of women producers perceive the activity as profitable, compared with 2% who say the opposite. In terms of annual income, 51% of female cassava growers have an income of 400,000 CFA francs or more, 37% have an income of between 200,000 and 400,000 CFA francs, and 12% have an income of less than 200,000 CFA francs. With regard to the monthly income of women producers of by-products, the results reveal that 17% have an income of less than 30,000 CFA francs, 46% have an income of between 30,000 and 60,000 CFA francs, and 37% have an income of over 60,000 CFA francs.

Keywords: Côte d'Ivoire, Adiaké, economic empowerment, socio-economic development, cassava industry

Introduction

En Afrique, ce sont les femmes qui assurent la majeure partie de la production vivrière avec une production estimée à plus de 70% (FIDA, cité par M. O. Attanasso, 2004, p. 41). Parmi ces productions vivrières, figure le manioc qui est l'une des plus importantes racines comestibles. En effet, il constitue l'un des féculents les plus consommés sur le continent sous toutes ses formes dans de nombreuses tribus. À travers sa production, sa transformation et sa commercialisation, le manioc constitue l'une des principales sources de revenus pour les ménages, le plus souvent pour les femmes et les personnes très pauvres (OTI *et al.*, 2010, cité par Y. F. Trabi, 2020, p. 144). La culture du manioc et ses produits dérivés constituent ainsi une alternative de sécurité financière et alimentaire pour les femmes rurales qui s'y adonnent.

À l'instar des pays d'Afrique, en Côte d'Ivoire, selon FAOSTAT (2016, M. D. V. Patricio *et al.*, 2017, p. 26) le manioc est classé deuxième culture vivrière (de 2 197 985 tonnes en 2005 à 4 547 924 tonnes en 2016), derrière l'igname (de 5 160 307 tonnes en 2005 à 5 836 150 tonnes en 2014), et devant le riz (de 703 931 tonnes en 2005 et 2 054 000 tonnes en 2015). De plus, il est produit sur environ 4/5 du territoire national (CNRA, 2012, cités par B. C. Koffie et A. J. Sogbou, 2015, p. 56) en raison de son importance dans l'alimentation quotidienne des ivoiriens, de sa consommation sous différentes formes, de sa disponibilité et de son accès facile. Aussi, en Côte d'Ivoire, la chaîne des valeurs du manioc emploie massivement les femmes. En effet, la proportion des femmes dans

la production de la filière manioc s'élève à 80%, et est de 100% pour la transformation et 90% pour la commercialisation (MINADER, 2017, cités par M. D. V. Patricio et al., 2017, p. 109). Toujours dans cette même veine, cette activité leur confère un leadership et une autonomie financière (M. D. V. Patricio *et al.*, 2018, p.4). Faut-il ajouter qu'en Côte d'Ivoire, le manioc est une culture de sécurité économique, qui permet de valoriser le travail des femmes à travers sa transformation et sa commercialisation (A. Perrin, *et al.*, 2015, p. 39). En effet, pour ces auteurs, la transformation du manioc en placali (pâte de manioc frais ou mottes de manioc) et en attiéké (semoule de manioc cuite à la vapeur) peut être particulièrement rentable pour tous les opérateurs (producteurs, collecteurs-grossistes, formatrices, détaillantes), notamment dans les grandes villes où la demande est forte et les prix élevés (Abidjan, San Pedro), ou dans le cas de l'export vers la sous-région.

Au niveau des régions ivoiriennes, la région du Sud-Comoé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire où Adiaké est un chef-lieu de département, de sous-préfecture, ne reste pas en marge de cette production importante du manioc. La ville d'Adiaké a pour coordonnées géographiques 5°17'06'' Nord, 3°18'07 Ouest. Sur le plan démographique, Adiaké abrite une population totale de 44 257 habitants, dont 22 632 hommes et 21 625 femmes (INS, 2014), et couvre une superficie de 1 662,48 km². La culture du manioc est plus pratiquée dans cette région en raison d'un climat favorable à son développement (forte pluviométrie). Aussi, cette culture est importante dans notre espace d'étude pour des raisons socioéconomiques, culturelles, et aussi pour une question de manque d'activité et d'activité plus rentable que celle-ci. En effet, la filière manioc est l'une des activités les plus attractives au regard des autres cultures vivrières, notamment l'igname et la banane plantain. Par ailleurs, la production du manioc prédominance dans les régions forestières notamment dans la région du Sud-Comoé caractérisées par une forte pluviométrie, et qui contribue d'avantage au bon développement de la culture (RONGEAD, 2015, cité par M. D. V. Patricio *et al.*, 2017, p. 27, S. Barussaud et V. A. Kouassi, 2019, p. 11). Toujours dans cette même veine, malgré les superficies importantes occupées par les cultures pérennes, notamment l'hévéaculture, la culture du manioc se maintient néanmoins autour d'Abidjan, singulièrement dans la région du Sud-Comoé (Bonoua, Aboisso qui en sont respectivement les chefs-lieux de région) qui reste l'une des principales zones d'approvisionnement de la capitale économique du pays (M. D. V. Patricio *et al.*, 2017, p. 27).

De plus, les cultures vivrières représentent près de 46 % des surfaces cultivées et 76 % de la production dans la région du Sud-Comoé et sont destinées à la consommation alimentaire de la population qui vit dans cette région (MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2015, p. 30). En effet, l'igname, le manioc, le maïs et la banane « poyo » (banane douce) en représentent les principales cultures vivrières de la localité. À cet effet, l'ANADER (2012) a présenté quelques

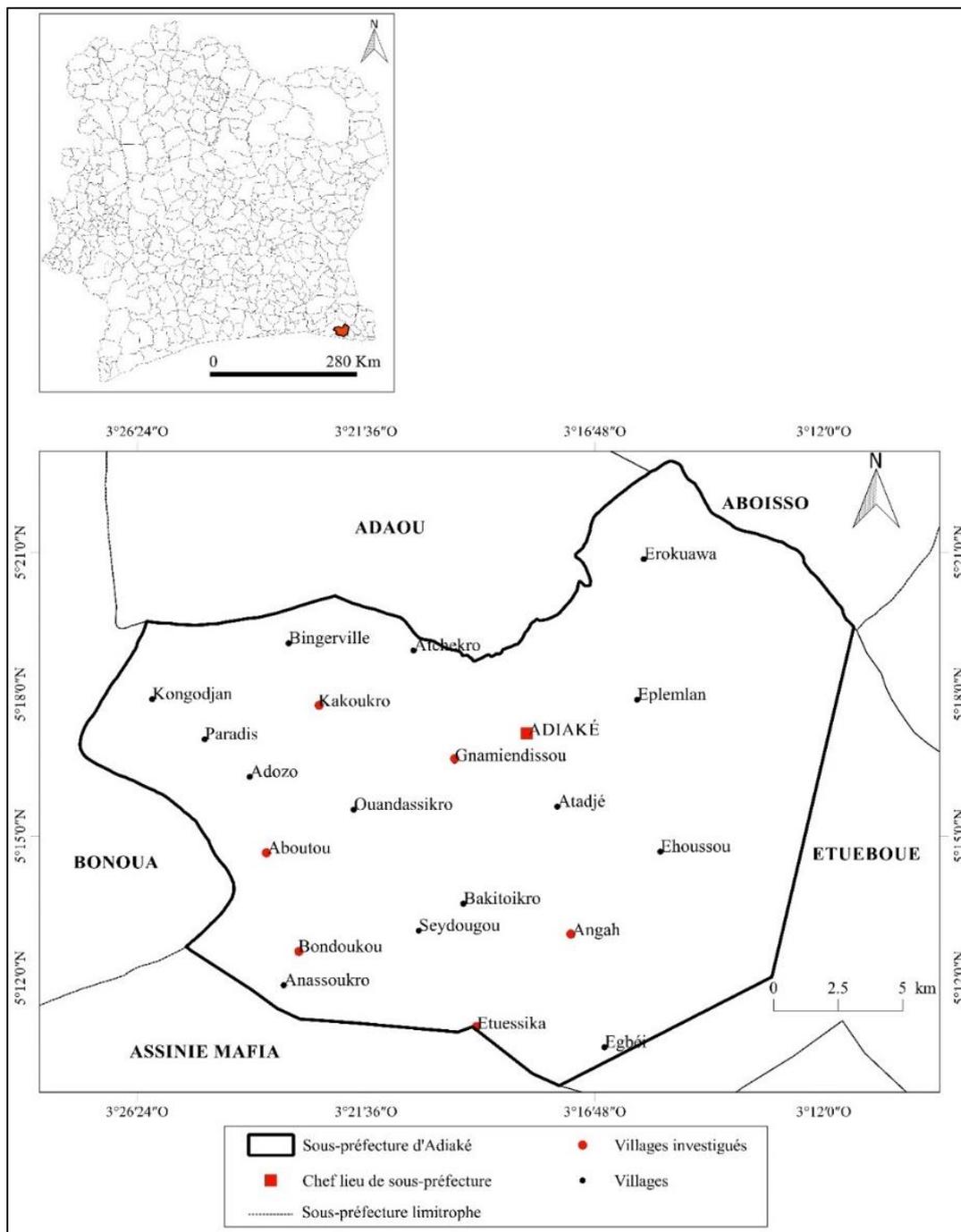
spéculations de cette région avec leurs différentes productions, dont le manioc se positionne au premier rang. C'est le cas du manioc (201 084 tonnes), de l'igname (55 565 tonnes), de la banane plantain (44 839 tonnes), et du riz (1 667 tonnes). Cette production importante du manioc n'est pas statique. Selon le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV, 2023), la région du Sud-Comoé est une zone de production majeure de manioc, avec une production estimée à 1 435 208 tonnes en 2022.

Dès lors, quel est le profit des femmes impliquées dans la filière manioc dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké ? La rédaction de cette contribution consiste à analyser l'apport économique de la filière manioc dans l'autonomisation des femmes dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké. Dans les pages qui suivent, il sera question d'analyser d'abord l'avis des productrices sur la perception de la rentabilité de la filière manioc, le revenu annuel des productrices de manioc par la suite, et enfin le revenu mensuel des productrices des produits dérivés du manioc.

1. Méthodologie

Pour l'élaboration de ce travail, notre objectif face à cette enquête, est de collecter plus d'informations nécessaires auprès des productrices, relatives à la contribution économique de la filière manioc dans l'autonomisation des femmes impliquées dans la filière manioc dans la sous-préfecture d'Adiaké. Pour avoir des informations afin d'atteindre l'objectif de cette recherche, nous avons procédé par une observation directe participante, par des guides d'entretien et par un guide de questionnaire, afin de collecter le maximum d'informations. Par conséquent, dans le but d'avoir facilement et aisément les informations auprès des productrices, il a été question de faire une préenquête à passage répété tout en rentrant en contact avec toutes les catégories de productrices de la filière afin de créer un lien de familiarité. À cet effet, la formule idéale trouvée est de se faire remarquer chaque semaine dans chaque village concerné. Cette démarche a été possible sur une période de deux (02) mois (Mars-Avril en 2022). La démarche qualitative et celle quantitative ont été les différents pilotes dans l'acquisition et le traitement des informations. La première démarche consiste à recueillir et analyser les discours et les réponses des enquêtées. La seconde démarche est relative à la collecte et au traitement des données quantitatives. Aussi, l'enquête de terrain a consisté dans un premier temps à enquêter de façon individuelle les femmes de la filière manioc. Dans un second temps, faire des entretiens avec les grandes productrices de manioc frais et ses produits dérivés (cas de la pâte de manioc frais, l'attiéké et le gari) et avec quelques présidentes des associations des femmes productrices de manioc. La quête de l'ensemble de ces informations s'est faite dans les mois de juillet et Août 2022. Au total, six (06) villages ont fait l'objet d'investigation dans la sous-préfecture d'Adiaké. C'est le cas des villages Etuessika, Angah, Aboutou, Bondoukou, Gnamiendissou et Kacoukro (carte n°1).

Carte 1 : Localisation de la sous-préfecture d'Adiaké et les villages investigués



Source : BNETD, 2011

Réalisation : PEYENA B. Fernand, Décembre 2022

Ensuite, le choix des villages investigués s'est fait sur la base des critères bien définis. (tableau n°1).

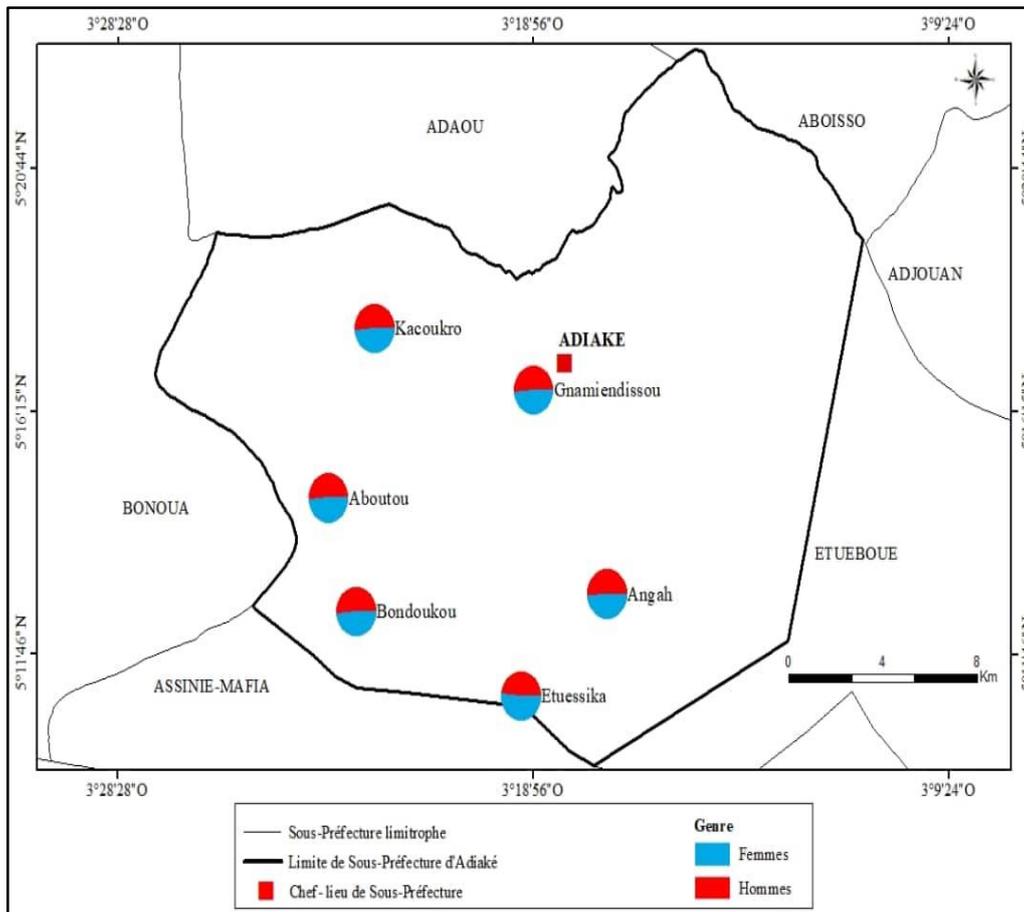
Tableau 1 : Villages investigués dans la sous-préfecture d'Adiaké et leurs critères de choix

Villages investigués	Critères de choix
Etuessika	- Volume de population moyen ; - Effectif important des femmes impliquées dans la production du manioc.
Angah	- Volume de population moyen ; - Effectif important des femmes impliquées dans la production du manioc et de la pâte de manioc frais.
Gnamiendissou	- Volume de population moyen ; - Effectif moyen des femmes impliquées dans la production du manioc, dans la production de la pâte de manioc frais ; et dans la production de l'attiéké ; - Effectif important des femmes impliquées dans la production du gari.
Kacoukro	- Volume de population important ; - Effectif important des femmes impliquées dans la production du manioc et ses produits dérivés ; - Commercialisation du manioc et ses produits dérivés.
Aboutou	- Volume de population moyen ; - Effectif important des femmes impliquées dans la production du manioc et de la pâte de manioc frais. -Existante d'une association de productrices de manioc mais pas en activité.
Bondoukou	- Volume de population moyen ; - Effectif important des femmes impliquées dans la production du manioc ; - Effectif moyen des femmes impliquées dans la production de la pâte de manioc frais ; -Existante d'une association de productrices de manioc mais pas en activité.

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Après avoir présenté le tableau des villages investigués avec leurs différents critères de choix, il a été question de spatialiser le volume de population selon le sexe dans ces différentes localités (carte n°2).

Carte 2 : Répartition spatiale des différents produits de la filière manioc dans la sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : INS, 2019/Enquête de terrain, 2022

Réalisation : PEYENA B. Fernand, décembre 2022

Enfin, en raison de l'absence de bases de données statistiques des femmes de la filière manioc, le choix de celles-ci s'est fait selon la loi de la distribution de la normale de Student. Cette loi stipule qu'en absence de base de données statistiques, l'échantillonnage peut se faire suivant un choix raisonné à condition de retenir au moins 30 individus par village (William Sealy Gosset, 1908). À cela s'ajoute la méthode de la boule de neige. Cette méthode consiste à choisir la population à enquêter par effet de domino. À cet effet, l'échantillon est construit progressivement sur position par correspondant. En effet, la méthode consiste à d'identifier de façon pelle mêle des différentes productrices après avoir identifié une au préalable suite à une information reçue au près d'un individu. Ainsi, elle a permis d'obtenir l'effectif représentatif des femmes impliquées dans ladite filière. En somme, ces deux méthodes ont permis de dénombrier un effectif total de 221 femmes sur l'ensemble des six (06) villages retenus dans la sous-préfecture d'Adiaké. Cet effectif des productrices a été possible sur la base des critères de choix en fonction des types de productrices (tableau n° 2).

Tableau 2 : Critères de choix des femmes enquêtées selon la typologie des produits dans la sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Typologie des productrices	Critères de choix des femmes
Manioc frais	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelle de culture de manioc supérieure ou égal à 0,5 ha ; - Pratique quotidienne de la culture du manioc.
Pâte de manioc frais	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de production supérieure ou égale à 2 fois par semaine ; - Quantité de production supérieure ou égale à 240 kg (2 sacs de 120 kg) par semaine ; - Une production individuelle ou en équipe ; - Transformer au moins un tricycle de manioc frais chaque deux semaines.
Attiéké	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de production supérieure ou égale à 2 fois par semaine ; - Quantité de production supérieure ou égale à 300 kg (6 sacs ou bassines de 50 kg en moyenne) par semaine ; - Une production individuelle ou en équipe ; - Transformer au moins un tricycle de manioc frais par semaine.
Gari	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de production supérieure ou égale à 2 fois par semaine ; - Quantité de production supérieure ou égale à 360 kg (6 sacs de 60 kg) par semaine ; - Une production en équipe ; - Transformer au moins un tricycle de manioc frais par semaine.

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Sur la base de ces différents critères de choix des catégories de productrices de la filière manioc, il s'en suit la répartition de l'effectif des productrices enquêtées par village et par type de produit (tableau n°3).

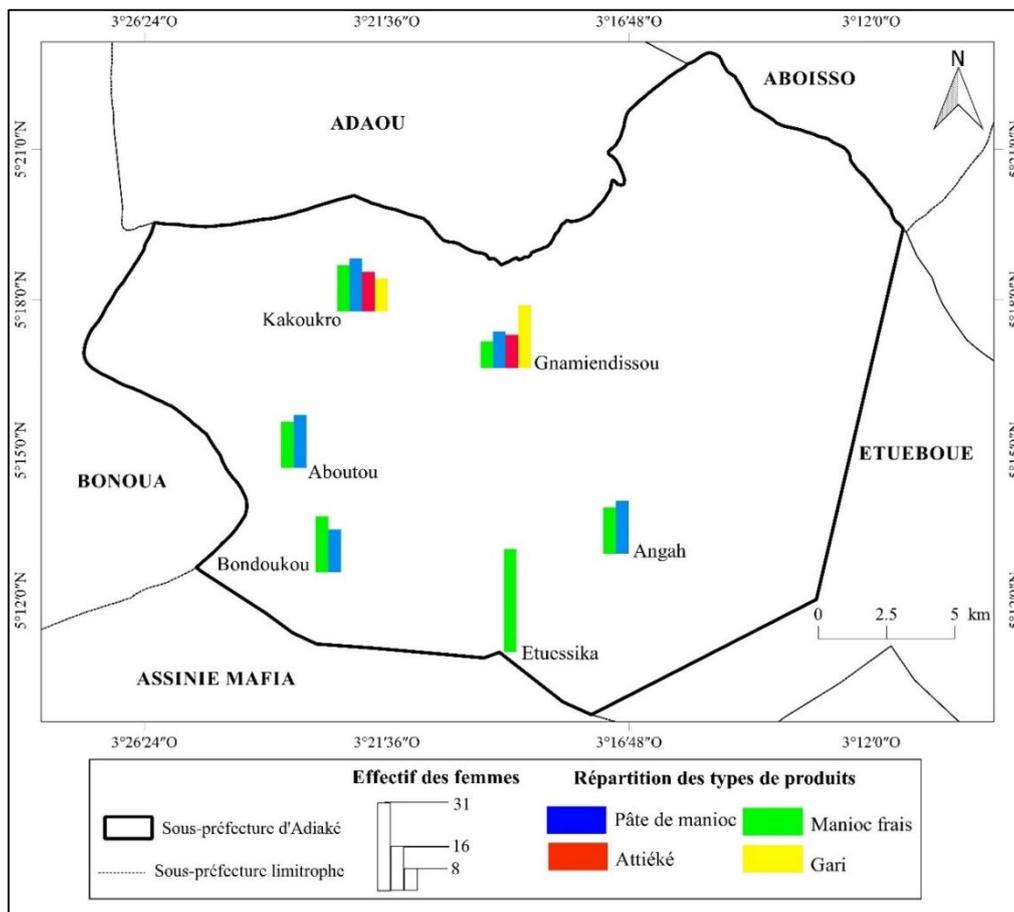
Tableau 3 : Répartition des femmes enquêtées par village et par type de produit

Villages enquêtés	Effectifs totaux des femmes	Effectif par catégorie de productrices			
		Manioc frais	Pâte de manioc frais	Attiéké	Gari
Etuessika	31	31	-	-	-
Angah	30	14	16	-	-
Aboutou	30	14	16	-	-
Gnamiendissou	48	8	11	10	19
Kacoukro	52	14	16	12	10
Bondoukou	30	17	13	-	-
Total	221	98	72	22	29

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

De plus, la spatialisation de l'effectif des productrices selon la typologie des produits a été prise en compte (carte n°3).

Carte 3 : Répartition spatiale des différents produits de la filière manioc dans la sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : BNETD, 2011 ; enquêtes de terrain, 2022

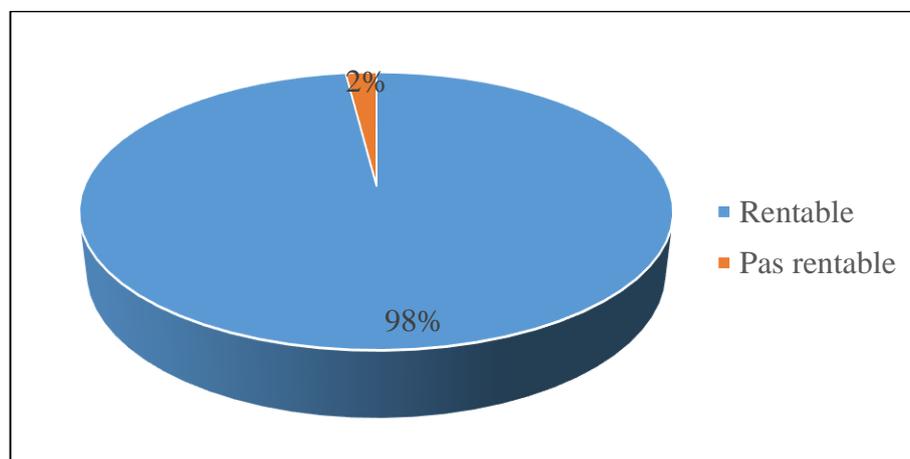
Réalisation : PEYENA B. Fernand, décembre 2022

2. Résultats

2.1. La filière manioc, une perception du profit selon les différentes actrices

La filière manioc est une activité rayonnante dans la sous-préfecture d'Adiaké. Le manioc frais a un statut très diversifié et attrayant. Aussi, le constat relatif à une forte demande et consommation des produits dérivés du manioc, est observé dans la localité d'étude. Cette situation amène les femmes rurales à redoubler d'effort dans la filière manioc afin d'en tirer plus de profit. Ainsi, elles se prononcent sur la perception de la rentabilité de cette filière dans la sous-préfecture d'Adiaké (figure n°1).

Figure 1 : Perception sur le profit de la filière manioc par les productrices dans la sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : Enquêtes de terrain, août 2022

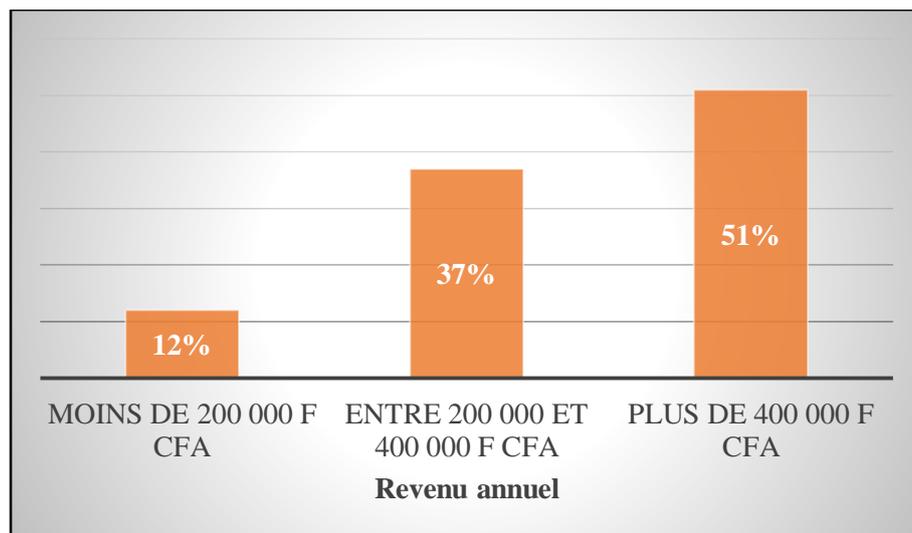
L'analyse de la figure n°1 montre que 98% des femmes sont pour la rentabilité économique de la filière manioc, contre 2% pour sa non rentabilité. Ce fort taux se justifie par le fait qu'en raison de la disette d'activité économique et du manque de moyens financiers afin que les actrices puissent répondre à leurs différentes attentes financières, cette filière leur permet non seulement d'avoir des revenus appréciés mais également de répondre à leurs besoins propres et ceux de leurs enfants. En effet, ce niveau d'apport économique leur permettent de rester plus ou moins en marge de la pauvreté. Grâce à cette filière, elles arrivent à avoir une autonomie financière satisfaisante même si le niveau de satisfaction reste toujours insatisfaisant.

2.2. La production du manioc, une activité dont le revenu annuel dominant est plus de 400 000 F CFA

Les productrices de manioc soulignent que les revenus tirés de cette activité ne sont pas négligeables. En effet, elles estiment que grâce aux différents revenus tirés de cette

culture, elles sont autonomes en ce sens qu'elles arrivent à se prendre plus ou moins en charge financièrement et à dépendre d'elles même dans les moins mesures. À cet effet, les différentes classes de revenus annuel des productrices sont observées (figure n°2).

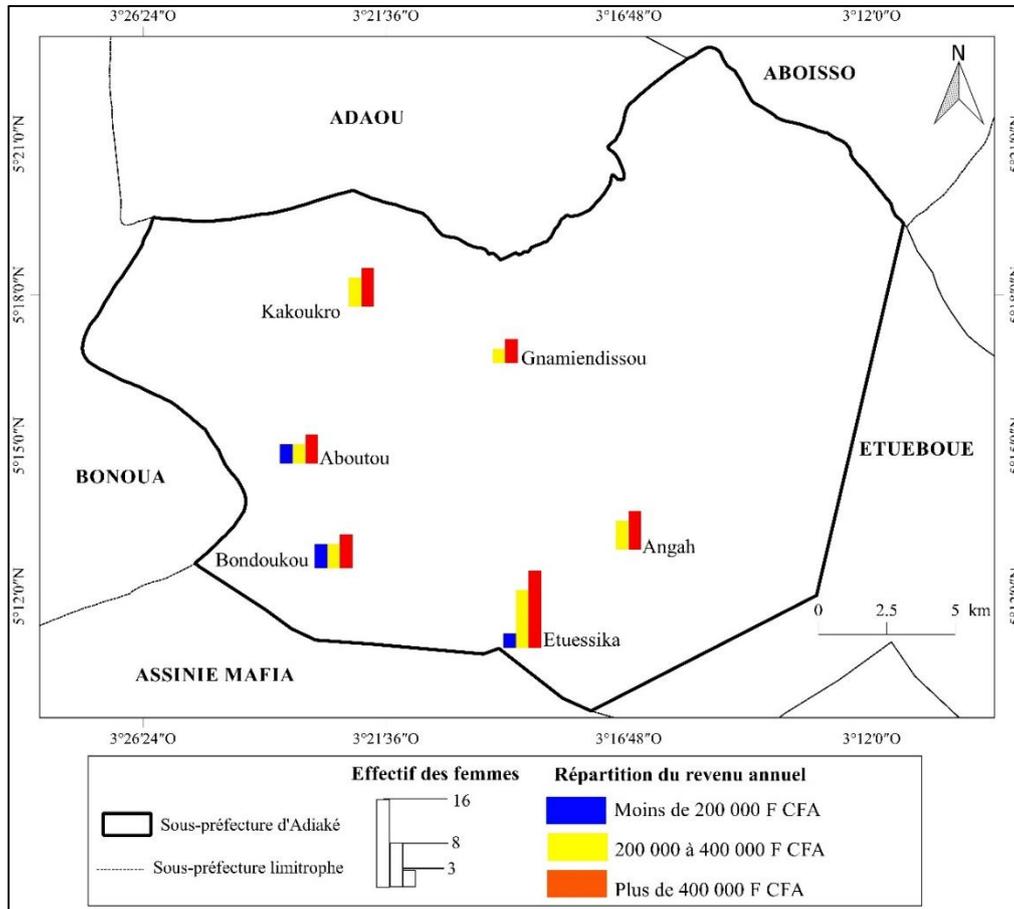
Figure 2 : Répartition du revenu annuel des productrices de manioc dans la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : Enquêtes de terrain, août 2022

Les résultats générés par la figure n°2 montrent que 51% des cultivatrices de manioc frais ont plus de 400 000 F CFA comme revenu annuel, contre 37% qui ont un revenu annuel compris entre 200 000 à 400 000 F CFA et 12% des cultivatrices pour des revenus de moins de 200 000 F CFA annuellement. Le fort taux (51%) est dû au fait que ces productrices bénéficient par moment des parcelles héritées, des parcelles en location à moindre coût, des sols riches et propices au développement de la culture, cultivent davantage sur des grandes superficies allant de 2 à 4 hectares. Aussi, elles sont plus accompagnées financièrement comme physiquement par leurs époux dans les travaux champêtres. Il y a également le rendement à l'hectare satisfaisant et le bon achat bord champs du prix de la bâchée et/ou du tricycle de manioc. Celles dont leurs revenus oscillent entre 200 000 et 400 000 F CFA (37%) partagent quasiment ces mêmes raisons. Cette situation n'est pas pareille pour les autres productrices (12%). Les différents revenus générés par le manioc amènent les femmes de la Sous-préfecture d'Adiaké à redynamiser et à diversifier la culture du manioc afin de la valoriser vu son intérêt économique important aux yeux de celles-ci. Les productrices sont toujours à la quête et à la conquête des terres en vue d'étendre leurs superficies de culture car le problème foncier (difficultés d'accès à la terre) est de plus en plus grandissant dans notre espace d'étude. De plus, l'on assiste à l'analyse spatiale du revenu annuel des productrices de manioc (carte n°4)

Carte 4 : Répartition spatiale des revenus moyens annuels des cultivatrices de manioc frais dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : BNETD, 2011 ; enquêtes de terrain, 2022

Réalisation : PEYENA B. Fernand, décembre 2022

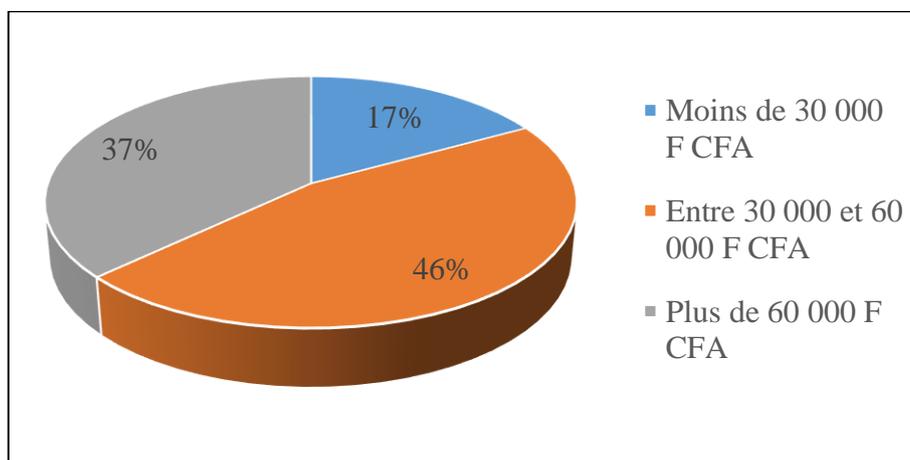
À l'analyse de la carte n°4, il s'observe que sur l'ensemble des villages investigués, seules les productrices de manioc dans les villages Angah, Gnamiendissou et Kacoukro sont exclus du revenu annuel inférieur à 200 000 F CFA. Par ailleurs, l'on fait face aux différentes répartitions des classes de revenu annuel des cultivatrices dans les différents villages investigués. Au niveau d'Etuessika on a : 9,68% pour moins de 200 000 F CFA ; entre 200 000 et 400 000 F CFA (38,71%) et plus de 400 000 F CFA (51,61%). Concernant celles d'Angah, l'on note : entre 200 000 et 400 000 F CFA (42,86%) et 57,14% pour plus de 400 000 F CFA. Quant à Gnamiendissou, l'on enregistre : 37,5% pour les revenus compris entre 200 000 et 400 000 F CFA et 62,5% pour les revenus supérieurs à 400 000 F CFA. À Kacoukro, l'on retient que 42,86% des cultivatrices ont un revenu compris entre 200 000 et 400 000 F CFA et 57,14% pour les revenus supérieurs à 400 000 F CFA. Pour le cas d'Aboutou, une égalité de proportion des cultivatrices s'observe (28,57%) de part et d'autre entre celles qui gagnent moins de 200 000 F CFA et celles qui gagnent entre 200 000 et 400 000 F CFA annuellement ; et 42,86% cultivatrices pour des revenus plus de 400 000 F CFA. Au niveau de

Bondoukou, une égalité de proportion de cultivatrices s'observe (29,41%) au niveau de celles qui ont un revenu annuel inférieur à 200 000 F CFA et celles dont le revenu est compris entre 200 000 et 400 000 F CFA, tandis que celles dont leur revenu est supérieur à 400 000 F CFA, enregistrent un taux de 41,18%.

2.3. La production des produits dérivés du manioc frais, une activité dont le revenu mensuel attrayant oscille entre 30 000 et 60 000 F CFA

Les revenus tirés des produits dérivés du manioc sont appréciables et acceptables aux yeux des productrices dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké (figure n°3).

Figure 3 : Répartition du revenu moyen mensuel des productrices des produits dérivés du manioc dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : Enquêtes de terrain, août 2022

La figure n°3 indique 17% des productrices des produits dérivés du manioc ont un revenu mensuel de moins de 30 000 F CFA. Pour les revenus compris entre 30 000 et 60 000 F CFA, l'on enregistre 46% des productrices. Cette proportion importante (46%) s'explique par un faible capital d'investissement, conduisant à la réduction de leur revenu mensuel, même si elles trouvent cela satisfaisant, mais ce revenu reste toujours insuffisant. De plus, concernant les femmes qui ont un revenu moyen mensuel de plus de 60 000 F CFA, l'on enregistre 37%. Dans l'ensemble, un bon nombre de femmes (83%) ont un revenu mensuel supérieur ou égal à 30 000 F CFA. Le nombre important des femmes avec leurs revenus non négligeable, montre que les revenus tirés des produits dérivés du manioc dans la sous-préfecture d'Adiaké sont importants. Ces revenus varient selon la typologie des produits vendus par les productrices. L'analyse détaillée du revenu mensuel des différentes catégories de productrices sont observées (tableau n°4).

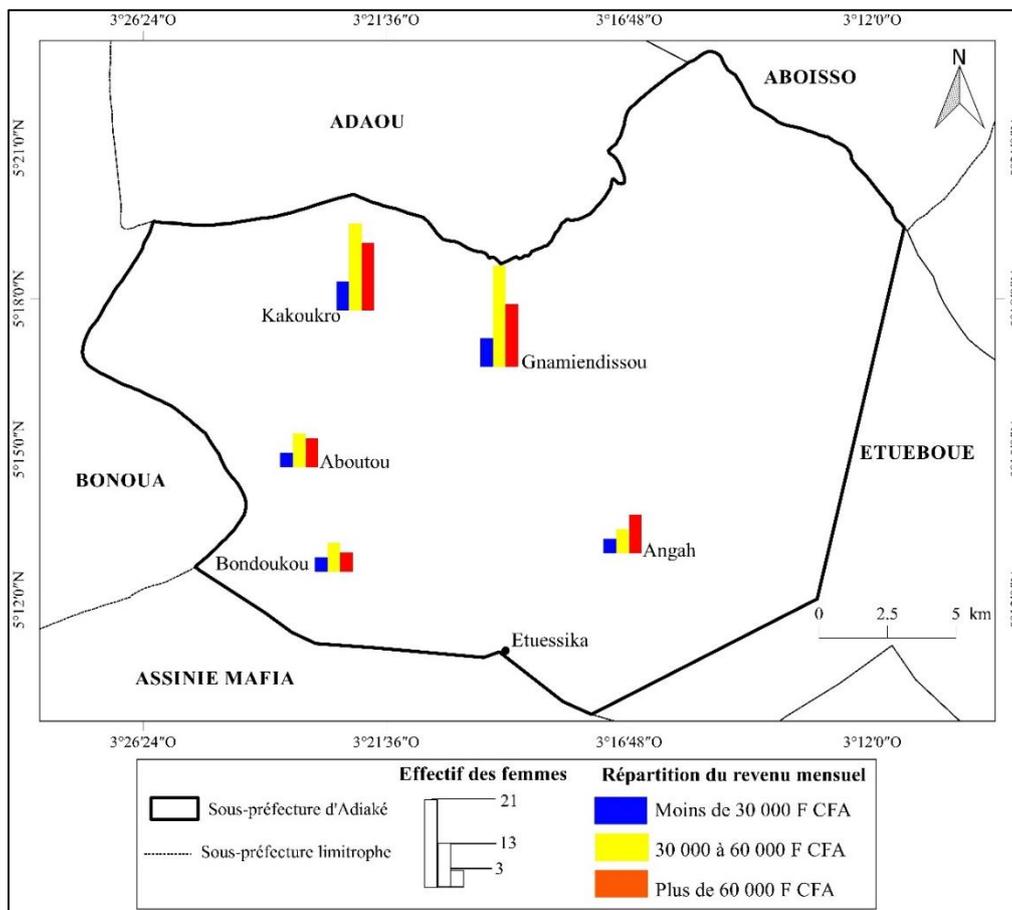
Tableau 4 : Répartition du revenu mensuel des productrices des produits dérivés du manioc dans les villages de la sous-préfecture d'Adiaké en 2022

Productrices	Revenu moyen mensuel		
	Moins de 30 000 F CFA	Entre 30 000 et 60 000 F CFA	Plus de 60 000 F CFA
Pâte de manioc frais	15,28%	55,55%	29,17%
Attiéké	9,09%	22,73%	68,18%
Gari	27,59%	41,38%	31,03%

Source : Enquêtes de terrain, août 2022

L'analyse du tableau n°4 montre que les productrices de la pâte de manioc frais (55,55%) et celles du gari (41,38%) enregistrent les proportions importantes au niveau des revenus compris entre 30 000 et 60 000 F CFA, tandis que les productrices d'attiéké enregistrent la proportion importante pour le cas du revenu supérieur à 60 000 F CFA. L'analyse spatiale du revenu mensuel des productrices des dérivés du manioc frais montre des spécificités (carte n°5).

Carte 5 : Répartition spatiale du revenu moyen mensuel des productrices des dérivés du manioc frais dans les villages de la Sous-préfecture d'Adiaké en 2022



Source : BNETD, 2011 ; enquêtes de terrain, 2022

Réalisation : PEYENA B. Fernand, décembre 2022

L'analyse de la carte n°5 révèle que le village Etuessika est exclu du revenu mensuel. Cette absence est due au fait qu'aucun produit dérivé du manioc n'est transformé par les femmes dans cette localité. Par la suite, la répartition des classes de revenu des productrices dans les autres villages est ainsi faite. Au niveau d'Angah, 18,75% des productrices ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 F CFA ; 31,25% ont un revenu compris entre 30 000 et 60 000 F CFA et 50% des productrices gagnent plus de 60 000 F CFA comme revenu mensuel. Concernant Gnamindissou, 15% des femmes ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 F CFA ; 52,5% ont un revenu mensuel compris entre 30 000 et 60 000 F CFA ; et 32,5% ont un revenu mensuel supérieur à 60 000 F CFA. Quant à Kacoukro, 15,79% des femmes disposent d'un revenu mensuel inférieur à 30 000 F CFA ; 47,37% ont un revenu compris entre 30 000 et 60 000 F CFA ; et 36,84% pour le cas du revenu supérieur à 60 000 F CFA. Au niveau d'Aboutou, 18,75% des femmes ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 F CFA ; 43,75% ont un revenu compris entre 30 000 et 60 000 F CFA ; et 37,5% pour le revenu supérieur à 60 000 F CFA. Pour le cas de Bondoukou, 23,08% des femmes ont un revenu mensuel inférieur à 30 000 F CFA ; 46,15% pour le revenu compris entre 30 000 et 60 000 F CFA ; et 30,77% pour le revenu supérieur à 60 000 F CFA.

3. Discussions

La rédaction de cet article a mis en exergue l'avis des femmes sur le profit de rentabilité de la filière manioc, le revenu annuel des productrices du manioc frais et le revenu mensuel des productrices des produits dérivés du manioc frais. Ainsi, au niveau de la perception du profit de la filière manioc, les résultats ont révélé que 98% des actrices ont estimé que cette activité est rentable. Ces résultats sont soutenus par A. Perrin *et al.* (2015, p. 39), qui affirment qu'en Côte d'Ivoire, précisément dans la région du Sud-Comoé, le manioc est une culture de sécurité économique, qui permet de valoriser le travail des femmes à travers sa transformation et sa commercialisation. Aussi, les auteurs soulignent que le revenu dégagé par les productrices des produits dérivés du manioc dépend également du mode de répartition des bénéfices entre elles : à part égale ou selon un modèle patron/employés (A. Perrin *et al.*, 2015 p. 81). En effet, pour eux, au travers des principaux produits issus du manioc qui font l'objet de commerce national, voire régional et local, dont les femmes sont les principales actrices, va constituer davantage pour elles un revenu important. Toujours dans cette même veine, M. Ameu *et al.* (2014, pp. 4-5), soulignent que dans plusieurs pays africains, notamment la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Libéria et la République unie de Tanzanie, les jeunes feuilles de manioc constituent des légumes appréciés. Aussi, la vente de ces feuilles complète le revenu du ménage, surtout pour les producteurs vivant à la périphérie des zones urbaines. K. E. Yao (2021, p. 26) partage ces résultats en ce sens que, pour eux, À Zuenoula dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, les activités de transformation et de commercialisation du manioc et ses dérivés procurent des revenus conséquents qui permettent aux femmes qui s'y intéressent d'améliorer

leurs conditions de vie et leur confèrent l'autonomie financière. K. D. Abalo *et al.*, (2014) ne reste pas en marge de ces résultats. Selon les auteurs au Togo dans la région Maritime, particulièrement dans la préfecture de Vo, les populations développent certaines cultures vivrières génératrices de revenus, dont, en première position, le manioc (K. D. Abalo *et al.*, (2014, p. 59). Ils continuent leur propos en affirmant que cette culture commerciale ou encore une culture vivrière marchande, qui intéresse toutes les couches sociodémographiques de la population en l'occurrence les femmes autochtones comme allochtones, avec sa production qui ne cesse d'augmenter, rivalise avec des cultures comme le palmier à huile et le maïs à cause des revenus qu'elles génèrent (K. D. Abalo *et al.*, 2014, p. 66). En effet, la production et la vente du manioc et de ses produits dérivés permettent de dégager des revenus importants. A. E. D. C. Amoa (2023, pp. 486-496) s'inscrit dans cette même veine d'avis avec les idées déjà avancées par les autres auteurs, lorsqu'elle affirme qu'en Côte d'Ivoire, précisément au sud à Bonoua, la production du manioc constitue la principale source de revenu d'un bon nombre de femmes car, la transformation et la vente du manioc frais et ses produits dérivés permettent aux femmes d'être indépendantes financièrement. En effet, ces activités économiques permettent aux femmes de Bonoua d'avoir des fonds monétaires pour s'affranchir de la pauvreté et pour supporter le poids des péripéties de la vie. C'est dire que grâce à ces activités, elles arrivent à se nourrir, soigner, se vêtir et satisfaire également les besoins des membres de leur famille.

En ce qui concerne le revenu annuel des productrices de manioc frais, l'analyse a révélé que 37% des femmes gagnent annuellement 200 000 à 400 000 FCFA et 51% parmi elles gagnent annuellement plus de 400 000 F CFA comme revenu. Ces résultats sont contraires à ceux de K. D. Abalo *et al.*, (2014, p. 66), en ce sens que pour eux, au Togo dans la région Maritime, particulièrement dans la préfecture de Vo, la vente de la production du manioc pendant la campagne 2011-2012 a révélé que les paysans ayant un revenu net annuel compris entre 200 000 et 400 000 F CFA représente un taux de 31,51% et ceux qui enregistrent les revenus de plus 400 000 F CFA, enregistrent un taux de 21,73%. Par ailleurs, ces résultats semblent être proche de ceux de A. S. KONAN (2018, p. 294) qui a souligné qu'en Côte d'Ivoire, la commercialisation du manioc constitue aujourd'hui une véritable source de revenu pour le paysan. En effet, selon ses investigations, pour un hectare de manioc, le paysan dépense environ 300 000 F CFA à 400 000 F CFA pour la mise en production du manioc. Ensuite, il récolte environ 20 à 30 tonnes, et le prix de vente étant soumis à la loi de l'offre et de la demande. Enfin, le revenu annuel du paysan oscille entre 420 000 F CFA net et 660 000 F CFA net pour un hectare de manioc.

Pour le cas du revenu mensuel des actrices des produits dérivés du manioc frais, notamment la pâte de manioc frais, l'attiéké et le gari ; il s'observe dans les résultats que 46% des actrices ont un revenu compris entre 30 000 et 60 000 F CFA et 37% pour celles qui ont un revenu supérieur à 60 000 F CFA. Ces résultats sont contraires à ceux

de A. S. Konan (2018, p. 298), qui a montré que parmi les différentes catégories de revenus mensuel des productrices générés par la production de l'attiéké en Côte d'Ivoire, plus précisément dans la commune de Cocody, la catégorie dont les productrices ont un revenu moins de 90 000 F CFA enregistre la plus forte proportion soit un taux de 50,83%. Les autres catégories sont également représentées pour des revenus compris : entre 90 000 et 180 000 (28,75%) ; entre 181 000 et 270 000 F CFA (17,08%) ; et plus de 270 000 F CFA (3,34%). J. Kouakou *et al.* (2015, pp. 32-34) partagent ces résultats en ce sens que pour eux, le gari en particulier est un produit très consommé au Bénin, et sa production est donc une source de revenus assez stable. Aussi, c'est une activité rémunératrice qui procure un revenu supérieur au SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) ivoirien qui est de 60 000 F CFA. Quant à l'attiéké (semoule fermentée et cuite), c'est un produit très consommé en Côte d'Ivoire et dans ses pays voisins. Ainsi, les auteurs estiment que la production et la commercialisation de l'attiéké peuvent générer plus de 5 000 000 F CFA de bénéfice annuellement. Aussi, A. Perrin *et al.* (2015, p. 39), ont souligné qu'en Côte d'Ivoire, le « vivrier marchand » à destination des grandes villes est en effet un secteur en fort développement et essentiellement tenu par les femmes depuis la production jusqu'à la commercialisation au détail, passant par la transformation et cette leur permet de capter une plus grande part de la valeur ajoutée. L'on signifie que, ce travail fait individuellement ou en commun, leur permet d'obtenir des revenus propres au sein du ménage, mais également des fonds pour leurs activités communautaires, dans le cadre de groupements ou de coopératives.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il ressort que le profit de la filière manioc, le revenu annuel des productrices de manioc et celui mensuel des productrices des produits dérivés du manioc frais, ont été mis en exergue. Ainsi, l'on retient tout d'abord que la filière manioc est une activité économiquement rentable pour toutes les différentes catégories de productrices. Ensuite, une diversité de catégorie de revenu annuel au niveau des productrices de manioc est observée, et dont les revenus importants sont au-delà de 400 000 F CFA. Enfin, il ressort qu'au niveau des revenus mensuel des productrices des produits dérivés du manioc frais, la forte proportion des productrices s'inscrivent dans le revenu compris entre 30 000 et 60 000 F CFA. De plus, l'on retient dans les moins détail que dans cet intervalle de revenu, les productrices de la pâte de manioc frais sont les plus représentées (55,55%), et s'en suit celles du gari (41,38%). Aussi, pour les revenus de plus de 60 000 F CFA, seules les productrices d'Attieké, enregistrent la proportion la plus importante (68,18%). En somme, la filière manioc est une activité qui permet aux femmes d'améliorer leur situation économique. Cependant, la redynamisation et la valorisation de cette filière lui donnera plus de la valeur ajoutée

et permettra aux actrices d'en tirer plus de profit afin de la rendre plus durable dans le temps et dans l'espace.

Références bibliographiques

ATTANASSO Marie-Odile (2004), « Analyse des déterminants de la pauvreté monétaire des femmes chefs de ménage au Bénin » in *Revue scientifique Mondes en développement*, Vol. 4, N°128.

KONAN Aya Suzanne (2018), *L'artisanat de l'attieke et ses implications socioéconomiques et environnementales à Cocody*, Thèse de doctorat unique en géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké.

PERRIN Audrey, Ricau Pierre et Rabany Cédric de RONGEAD, 2015, « Etude de la filière manioc en Côte d'Ivoire », in *Projet Promotion et commercialisation de la Banane Plantain et du Manioc en Côte d'Ivoire*, RONGEAD, OCPV, CHIGATA, Abidjan, Côte d'Ivoire, 87 p.

KOUAKOU Justin, NANGA Samuel, PLAGNE-ISMAIL Cathérine, Aman Mazalo Pali et KUKOM Edoh, 2015, *Production et transformation du manioc*, Collection PRO-AGRO, CTA, UE, 40 p.

ABALO Kokou Dosseh, ABOTCHI Tchégnon et KOLA Édynam, 2014, « la production du manioc et sa valeur sociale et économique dans la préfecture de Vo, sud-est du togo », in *Revue scientifique de géographie du laboratoire Leïdi*, N°12, PP. 54-70

AMEU Martin, Hire Jennifer, KAMALANDUA Daniel, KHISA Godrick, KOKO Nzeza, Ndoki Ndambi Cyprien et ABANGI Oduori Wilson, 2014, *Champs-écoles paysans sur le manioc*, Ressources à l'intention des facilitateurs d'Afrique subsaharienne, rapport d'étude, FAO, Rome, 209 p.

AMOA Amlan Estelle Dorothée Christelle, ADON Kouadio Patrick et OKOU Kouakou Norbert, 2023, « La place du manioc dans l'autonomisation des femmes de bonoua (cote d'ivoire) », in *Revue scientifique SCIREA Journal of Sociology*, Volume 7, Numéro 6, pp. 481-500

YAO Kouassi Ernest, 2021, « L'impact Socio-Économique et environnemental de la valorisation du Manioc à Zuenoula (Centre-Ouest, Côte D'ivoire) », in *Revue scientifique International Journal of Humanities and Social Science Invention*, volume 10, Numéro 9, pp. 15-29

KOFFIE-Bikpo Céline et SOGBOU-Atiory Julienne, 2015, « La culture du manioc à Jacquville : un besoin de revalorisation », in *Revue Géographie tropicale et d'Environnement*, n°2, pp. 55-65

PATRICIO Mendez del Villar, ADAYE Akou, TRAN Thierry, ALLAGBA Konan et BANCAL Victoria, 2017, *Analyse de la chaîne de Manioc en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Rapport pour l'Union Européenne, 157p + annexes.

PATRICIO Mendez del Villar, ADAYE Akou, TRAN Thierry, ALLAGBA Konan et BANCAL Victoria, 2018, *la chaîne de Manioc en Côte d'Ivoire*, Rapport d'étude, Abidjan, Côte d'Ivoire, N°3, UE, 6 p.

INS, 2014

TRA BI Youha Francis, 2020, *Production de l'attiéke et insertion socio-professionnelle des populations dans la ville de Bouaké*, mémoire de Master, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké.